

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Sommaire :

I. Généralités

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

annexe : extrait du CGCT

**I. Généralités**

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2018. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante.

Le compte administratif 2018 a été voté le 10 avril 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

II. La section de fonctionnement

a) Définition

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (portage des repas, locations...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	55 214.69 €	Recettes des services	22 109.23 €
Dépenses de personnel	50 634.77 €	Impôts et taxes	128 774.96 €
Autres dépenses de gestion courante	22 369.58 €	Dotations et participations	55 596 €
Dépenses financières	0.00 €	Autres recettes de gestion courante	21 673.28 €
Atténuations de produit	0.00 €	Recettes exceptionnelles	302.05 €
Autres dépenses	134.48 €	Recettes financières	0.00 €
Dépenses imprévues	0.00 €	Atténuations de charges	16 241.70 €
Total dépenses réelles	128.353.52 €	Total recettes réelles	244 697.22 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1425.50 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0.00 €
Total général	129 779.02 €	Total général	244 697.22 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2018 :

- . Taxe d'habitation : 6.48 %
- . Taxe foncière sur le bâti : 8.83 %
- . Taxe foncière sur le non bâti : 50.21 %

III. La section d'investissement

a) Définition

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	0.00 €	FCTVA	24 343 €
Travaux sur réseau éclairage public ou électrique	12 599.48 €	Excédent de fonctionnement capitalisés	12 575.51 €
Travaux sur bâtiments publics et appartements communaux	5 433.14 €	Taxe aménagement	3 598.70 €
Finitions Aire de jeu	1 241.39 €	subventions	77 996.80 €
Réfection voirie /chemins communaux	121 325.64 €	Emprunt	
Mobilier bibliothèque	2 941.76 €	Autres recettes	860 €
Acquisition remorque	1 162.12 €		
Autres dépenses	850 €		
Total dépenses réelles	145 553.53 €	Total recettes réelles	119 374.01 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0.00 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	1425 €
Total général	145 553.53 €	Total général	120 799.51 €

c) Les principaux projets de l'année 2018 sont les suivants :

- Travaux de réfection des chemins communaux
- Remplacement des lanternes d'éclairage public

d) Les subventions d'investissement perçues en 2018 :

- de l'Etat :

Réserve parlementaire pour le local chasse (travaux effectués en 2017) : 2 888 €

DETR pour le garage communal (travaux effectués en 2017) : 26 300 €

- du Département :

Fonds 199 pour la réfection des chemins communaux : 18 732.80 €

Subvention pour le mobilier de bibliothèque : 964 €
Amendes de police pour l'aménagement du bourg (travaux à venir courant 2019 2020) : 9 000 €
- de la Région :
Subvention pour le garage communal (travaux effectués en 2017) : 20 112 €

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement / population : 296.43 €

Produit des impositions directes/population : 203.61 €

Recettes réelles de fonctionnement / population : 365.12 €

b) Etat de la dette

La commune n'a pas d'emprunt en cours.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Ceyssac, le 11 avril 2019

Le Maire, Jean-Yves REYNAUD

